

ARTICLES	DESCRIPTION DE L'AIDE			VALEUR
2bis C	véhicule en stationnement	2°)b°		76 €<>457 €
2bis D	aide forfaitaire solidarité	arrêt > 30 jours	Actifs	150 €
2bis E	Délégation Bureau	Cas particuliers		150 €
2bis F	Cas décès accidentel			1 500 €
6	expertise à la demande du bureau			> 457 €
7	maximum du secours			1000.00 € minorée des honoraires de l'expert (2)
8	frais de remorquage	sur présentation de la facture		92 €
10	réparation du véhicule	facture de réparation		> 76 €
	malus	maximum		183 €
	franchise	limitée à		458 € (2)
12	lunetterie et optique	maximum		150 € (1) (2)
	appareil auditif	maximum		230 € (1) (2)
	lentilles	maximum	1 par an	150 € (1) (2)
	Cotisations	renouvellement	par adhérents	0.30 €
		nouveau club	par adhérents	0,30 € + 0.30 € de droit d'entrée

